

الجمهورـيـة الـجزـرـيـة اـطـمـاعـةـ الـمـدـبـرـيـة
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CENTRE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE DE BEJAIA

NIF:412016000060660001

Avis d'attribution provisoire

En application des dispositions de l'article 65, alinéa 2 du décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, le centre hospitalo-universitaire de Bejaia porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participer à la consultation N°10/2018 portant Fourniture, installation et mise en service d'un système de vidéo surveillance au profit des unités hospitalières du CHU de BEJAIA BEJAIA (FRANTZ FANON, KHELIL AMRANE ET AIT MOKHTAR NACER EDDINE) durant l'année 2018., qu'à l'issue de l'évaluation des offres, la direction du CHU de Bejaia a attribué provisoirement la consultation comme suit:

Intitulé de la consultation	Attributaire	NIF	Montant de l'offre en DA'TIC	Observation
Fourniture, installation et mise en service d'un système de vidéo surveillance au profit des unités hospitalières du CHU de BEJAIA (FRANTZ FANON, KHELIL AMRANE ET AIT MOKHTAR NACER EDDINE) durant l'année 2018.	SARL TECHSYS	000906018625425	2 737 119,00	Rétention « Offre unique »

Selon les dispositions de l'article 82,alinéa 04 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public , les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidatures, offre technique et financière, à se rapprocher de ses services, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire, pour leur communiquer ces résultats, par écrit et selon les dispositions de l'article 82,alinéa 03 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les soumissionnaires qui contestent le choix du service contractant ont un délai de dix(10) jours à compter du premier jours de l'affichage de l'avis d'attribution provisoire.

Fait à Bejaia, Le... 19 AVR. 2018
 — Le Directeur Général —

